

Villacoublay, le *15 Mars 2023*  
N°*0701*/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Laurent Thiebaut  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement du Centre-Val-de-Loire

OBJET : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département de l'Indre (36).  
RÉFÉRENCES : liste en annexe ;  
ANNEXE : une.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence g), vous sollicitez l'autorisation du ministère des Armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 07 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 180 mètres sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon (36).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet est de nature à remettre en cause leurs missions.

En effet, du point de vue des contraintes radioélectriques, le projet requiert une vigilance particulière par rapport aux radars militaires situés à proximité. En effet, les éoliennes peuvent générer des perturbations de nature à dégrader la qualité de la détection et l'intégrité des informations transmises par les radars. Dans le cadre de la Posture Permanente de Sécurité Aérienne (PPS-A), et en matière de sécurité des vols, le fonctionnement des radars utilisés par les armées exige de réduire au minimum les perturbations. Le projet se situe à 43 km du radar des armées d'Avord et l'analyse des spécialistes démontre qu'il présente une gêne significative pour ce radar qui n'est pas acceptable en l'état.

Cependant, la diminution de la hauteur des éoliennes E1 à 160 mètres, E2 et E3 à 150 mètres, E4 à E6 à 145 mètres et E7 à 135 mètres engendrerait une gêne consentie et rendrait cette adaptation du projet acceptable.

Par conséquent, j'ai le regret de vous informer qu'au titre de l'article R. 6352-1 du code des transports, je ne donne pas mon autorisation pour sa réalisation.

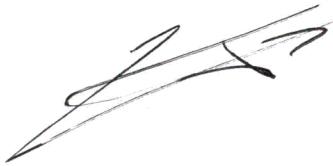
Par ailleurs, je ne donne pas mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence d).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir transmettre une copie de l'arrêté préfectoral à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile<sup>1</sup>.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre des armées  
et par délégation,  
le général de brigade aérienne Laurent Thiebaut,  
directeur de la circulation aérienne militaire.



---

<sup>1</sup> Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord - Division environnement aéronautique – Site Mailloux - Base aérienne 705 – RD 910 – 37 076 Tour CEDEX 02  
courriel : [dsae-dircam-sdrccam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dsae-dircam-sdrccam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr).

## ANNEXE I

- a) code des transports notamment ses articles L. 6352-1; R. 6352-1 à R. 6352-5 ;
- b) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
- c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État<sup>2</sup> ;
- d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement<sup>3</sup>, modifié ;
- e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>4</sup> ;
- f) arrêté du 23 avril 2018 modifié relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne<sup>5</sup> ;
- g) votre courriel du 03 janvier 2024 (réf. AEU\_AIOT\_0100037095\_Parc Eolien Les Cœurs de Bœuf).

---

<sup>2</sup> NOR DEFD1308371A

<sup>3</sup> NOR DEVP1119348A

<sup>4</sup> NOR EQUA9000474A

<sup>5</sup> NOR TRAA1809923A

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val-de-Loire.  
A l'attention de DREAL CVL - UID 18-36 - Mission Eolien 36,  
[uid18-36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:uid18-36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

### COPIES

- Monsieur la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest.  
[bf.developpement-durable.dsaco@aviation-civile.gouv.fr](mailto:bf.developpement-durable.dsaco@aviation-civile.gouv.fr)
  - Monsieur le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire de la DGAC.  
[snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr)
  - Monsieur le chef de l'état-major de zone de défense de Rennes.  
[emzd-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:emzd-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr)
  - Monsieur le délégué militaire départemental de l'Indre.  
[dmd36@intradef.gouv.fr](mailto:dmd36@intradef.gouv.fr)
- 
- Archives DSAÉ/DIRCAM ;
  - Archives SDRCAM Nord (BR\_0017\_2024).